

La transition vers une économie verte : avancer à partir des bases naturelles

**Conférence des Nations Unies sur le développement durable
Rio+20, Rio de Janeiro, Brésil, 20-22 juin 2012**

Résumé des recommandations principales

L'UICN demande instamment à tous les gouvernements réunis à la Conférence Rio+20 d'entamer la transition mondiale vers une économie verte, en :

- considérant la résilience des écosystèmes, l'équité sociale et le capital naturel comme trois éléments essentiels à prendre en compte pour la transition vers une économie verte ;
- encourageant l'élaboration et la mise en œuvre de **solutions axées sur la nature** aux grands enjeux mondiaux du développement, accordant à la nature une place de premier plan dans les politiques et les décisions de gestion ;
- prenant des mesures concrètes pour honorer leur engagement de mise en œuvre du **Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020**, et en particulier de l'Objectif 2 (incorporation des valeurs de la diversité biologique dans les processus politiques) et de l'Objectif 3 (élimination des subventions néfastes pour la diversité biologique), qui jouent un rôle clé dans la transition et l'évolution vers une économie verte ;
- réexaminant leurs **indicateurs économiques** pour déterminer lesquels sont les plus aptes à refléter de façon fidèle et rigoureuse l'état du bien-être humain ; et veillant à ce que la valeur de la diversité biologique et des services des écosystèmes soit reflétée pleinement dans les comptes nationaux et dans les politiques fiscales et de planification connexes ;
- appuyant l'approche des **solutions axées sur la nature**, en investissant et en favorisant les investissements dans les infrastructures naturelles en vue de mettre en place des systèmes alimentaires, énergétiques et de l'eau productifs et résilients; et
- établissant des conditions, dont des cadres réglementaires, propices à l'épanouissement de **l'initiative et de l'innovation du secteur privé**, qui transmettent un message fort en faveur des solutions axées sur la nature aux enjeux du développement économique, créent des emplois décents et durables, et assurent aux personnes des opportunités et un accès équitable.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Andrew Seidl
Directeur, Programme
économique mondial
UICN
28 rue Mauverney, CH-1196
Gland (Suisse)
Tél. +41 22 999 0228
Andrew.seidl@iucn.org

Cyriaque N. Sendashonga
Directeur mondial, Unité
Politiques et Programmes,
UICN
28 rue Mauverney
CH-1196 Gland, Suisse
Tél: +41 22 999 0317
cyriaque.sendashonga@iucn.org

Constanza Martinez
Responsable Politiques
Unité Politiques mondiales
UICN
28 rue Mauverney, CH-1196
Gland, Suisse
Tél. +41 22 999 0254
constanza.martinez@iucn.org

Igor Cardellini
Stagiaire Politiques
UICN
28 rue Mauverney, CH-1196
Gland, Suisse
igor.cardellini@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél: +41 22 999 0000
Fax: +41 22 999 0002
mail@iucn.org
www.iucn.org

Introduction

L'économie mondiale a connu une forte croissance et une grande évolution depuis le Sommet de la Terre de 1992. Malgré l'amélioration de nombreux indicateurs globaux du développement (revenu, éducation, espérance de vie...) depuis vingt ans, les avantages de la croissance économique mondiale sont inégalement répartis et ils comportent des coûts importants pour le bien-être potentiel des générations futures. Depuis la Conférence de Rio en 1992, la croissance économique mondiale a été accompagnée aussi par une augmentation radicale des inégalités sociales et de la dégradation de l'environnement, en conséquence directe d'une gestion non durable des richesses naturelles de la planète et de systèmes de gouvernance qui ne tiennent pas compte de l'accès et des opportunités équitables pour tous. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) estime qu'il est grand temps pour les pays d'agir collectivement pour atteindre l'objectif largement partagé de réforme de l'économie, de telle façon qu'elle conforte – et ne sape pas – les efforts entrepris pour éliminer la pauvreté, préserver la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, et promouvoir le développement durable.

Il s'ensuit que la « transition vers une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté » (appelée ci-dessous, pour simplifier, « économie verte ») doit être sous-tendue par un cadre éthique de valeurs et de principes partagés qui étendent notre réflexion au-delà d'aspects purement techniques et du bricolage du système économique tel qu'il est aujourd'hui. La communauté internationale s'est efforcée d'articuler les éléments d'un tel cadre dans plusieurs déclarations adoptées depuis 30 ans, dont la Déclaration de Stockholm, la Déclaration de Rio et la Déclaration de Johannesburg, ainsi que dans des contributions de la société civile, comme la Charte de la Terre¹.

¹ La *Charte de la Terre* est un cadre éthique de la société civile. Elle a été largement appuyée et employée par des collectivités, des organisations, des entreprises et des gouvernements à tous les niveaux, dont l'UNESCO et l'UICN. La Charte comprend un Préambule, 77 principes articulés autour de quatre thèmes et une déclaration de clôture appelée « La voie de l'avenir ». Chaque principe peut être compris comme un impératif éthique, une orientation politique ou un principe parajuridique, selon le contexte et son application. La Charte est largement employée pour l'éducation au développement durable, comme cadre pour la planification et les rapports de durabilité et comme une source de principes parajuridiques. Voir généralement Bosselmann K. et Engel

La transition vers une économie verte nécessite aussi de reconnaître le rôle que jouent la diversité biologique et les écosystèmes dans la vie économique. Citons le Préambule de la Charte de la Terre:

« Les forces de la nature font de l'existence une aventure exigeante et incertaine, mais la Terre a fourni les conditions essentielles à l'évolution de la vie. La capacité de récupération de la communauté de la vie et le bien-être de l'humanité dépendent de la préservation d'une biosphère saine comprenant tous ses systèmes écologiques - une riche variété de plantes et d'animaux, la fertilité de la terre, la pureté de l'air et de l'eau. »

Face aux changements climatiques, à la rareté croissante de l'eau, à l'augmentation des prix de la nourriture et de l'énergie, accompagnés par l'instabilité croissante et les risques que connaît l'économie mondiale, la notion de transition vers une économie verte est de plus en plus à l'ordre du jour. Les mesures à prendre en vue de cette évolution se doivent d'être ambitieuses et de large portée ; elles devraient être mises au point en consultation avec la société civile et le secteur privé, dans le cadre d'instances telles que le Congrès mondial de la nature de l'UICN².

Résilience, équité et solutions naturelles

Pour avancer vers la durabilité, l'UICN considère qu'il faut prendre d'urgence des mesures pour accroître la résilience de nos sociétés aux effets des changements économiques, sociaux et environnementaux. Dans notre monde actuel en mutation rapide, la résilience représente une condition essentielle du développement durable. Elle peut être accrue en améliorant la réflexion stratégique à long terme, la diversité et la capacité d'adaptation. Comme l'indique la Charte de la Terre, pour préserver l'intégrité écologique il faut tenir compte, lors de la prise de décisions, des conséquences cumulatives, à long terme, indirectes, internationales et mondiales des activités humaines³. Pour opérer la transition vers une économie verte, nos systèmes économiques ne peuvent plus se borner à

R. (dir.), *The Earth Charter: A framework for global governance* (Amsterdam: KIT Publ., 2010)

² Le prochain Congrès mondial de la nature se tiendra à Jeju, République de Corée, du 6 au 15 septembre 2012

³ Charte de la Terre, Section II, Principe 6c

rechercher l'efficacité ; ils doivent aussi incorporer une résilience accrue dans les systèmes sociaux et écologiques qui sont à la base de leur viabilité dans la durée. En d'autres termes, une économie verte devrait viser les éléments suivants : une croissance économique sur des bases élargies, l'équité sociale et la pérennité des services des écosystèmes.

Une économie mondiale à la résilience accrue doit compléter la compétitivité par l'inclusion et la diversité. Les inégalités croissantes et les déséquilibres du pouvoir dans nos systèmes économiques ne sont pas seulement injustes, ils sont aussi intrinsèquement non viables. L'équité doit être une pierre angulaire de l'économie verte. Citant encore la Charte de la Terre, l'éradication de la pauvreté est un impératif éthique, social et environnemental et une condition indispensable pour atteindre la justice sociale et économique⁴.

La résilience met également en lumière l'importance socio-économique de la gestion durable des écosystèmes, en soulignant la forte dépendance de l'humanité vis-à-vis des ressources naturelles et des services des écosystèmes. Une économie véritablement résiliente préserve et améliore son capital naturel et investit dans la restauration des paysages afin de promouvoir les moyens de subsistance locaux et mondiaux. Les économies résilientes recherchent des solutions axées sur la nature qui améliorent la qualité de la vie et optimisent les services « régulateurs » des écosystèmes (filtration de l'eau, cycles du carbone et des nutriments, atténuation des tempêtes...). Une économie fondée sur la nature prospère grâce à ces services des écosystèmes, en habilitant les communautés qui dépendent directement des ressources et des processus naturels. Les communautés autochtones et les femmes jouent souvent un rôle central, mais méconnu, dans la gestion des ressources naturelles. Une économie verte doit reconnaître, valoriser et rémunérer ces rôles, qui protègent notre précieux capital naturel et les systèmes biophysiques. En conséquence, les cadres politiques de l'économie verte doivent renforcer les capacités, les compétences et les institutions sur le plan local et devraient appuyer des mécanismes de gouvernance participative impliquant la participation d'acteurs multiples, et particulièrement celle des femmes et des groupes vulnérables, comme le souligne le document de position de l'UICN sur le cadre

institutionnel du développement durable. La Charte de la Terre souligne un principe essentiel de la durabilité, à savoir « Renforcer les communautés locales en leur donnant les moyens nécessaires pour sauvegarder leur environnement, et confier les responsabilités environnementales aux niveaux de gouvernements les plus aptes à les assumer efficacement. »⁵.

➤ **L'UICN demande instamment aux gouvernements de considérer que la résilience des écosystèmes, l'équité sociale et le capital naturel sont trois éléments essentiels à prendre en compte pour la transition vers une économie verte.**

Mettre la nature au cœur de l'économie verte

Afin d'incorporer la démarche de résilience dans les systèmes de gouvernance et de gestion, il faut reconnaître qu'il n'existe pas de recette universelle pour mettre en place une économie verte qui fonctionne. Dans le cadre de l'économie mondialisée et très interdépendante d'aujourd'hui, les solutions doivent avoir recours à des approches systémiques pour assurer la durabilité. Il s'agit donc de dépasser les démarches sectorielles et la pensée unique, et de mettre au point des solutions qui englobent la complexité et l'imbrication du système économique mondial.

Les débats internationaux actuels sur la durabilité ont été dominés par la nécessité impérative de réduire notre empreinte carbone, en raison du changement climatique. Le développement sobre en carbone et l'efficacité de l'utilisation des ressources sont des éléments très importants, certes, mais ils ne sont pas suffisants en eux-mêmes. Plus important encore, ils ne s'attaquent pas aux causes profondes de la situation. Nos ressources naturelles sont évaluées, utilisées et gérées de façon non durable, et ceci représente un problème fondamental. La rareté des ressources en eau, l'insécurité alimentaire, la dépendance énergétique, la perte de la diversité biologique et le changement climatique sont autant de manifestations du besoin urgent d'améliorer notre appréciation de la valeur des systèmes naturels précieux de la planète et de ne pas dépasser les « limites de la planète »⁶.

⁴ Charte de la Terre, Section III, Principe 9

⁵ Charte de la Terre, Section IV, Principe 13f

⁶ Rockström, J.; Steffen, W.; Noone, K.; Persson, Å.; Chapin, F. S.; Lambin, E. F.; Lenton, T. M.; Scheffer, M.;

- **L'UICN appelle les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des solutions axées sur la nature,⁷ accordant à la nature une place de premier plan au cœur des politiques et des décisions de gestion.**

Valoriser les solutions axées sur la nature et y investir

L'apport des écosystèmes au bien-être humain représente un élément essentiel de l'amélioration de la résilience économique. L'UICN est fermement convaincue que toute transition vers une économie verte doit viser directement le maintien des processus biophysiques dont les sociétés dépendent pour leur subsistance. En conséquence, l'UICN invite instamment les gouvernements à mettre en œuvre des solutions axées sur la nature dans le cadre de leurs politiques fiscales et réglementaires, des marchés publics et d'autres actions, à travers deux domaines d'intervention : 1) l'intégration systématique des valeurs environnementales dans l'ensemble de la vie économique, et 2) les investissements dans les services écosystémiques en tant qu'infrastructures naturelles.

Intégrer les valeurs environnementales

L'UICN est d'accord avec ceux qui considèrent que le PIB est un indicateur insuffisant et inadéquat du bien-être humain. Elle exprime son appui aux gouvernements et à d'autres acteurs qui mettent au point des indicateurs alternatifs pour mesurer la prospérité économique, cherchant notamment à aller « au-delà du PIB »⁸. Pour mettre en place une économie verte, il est indispensable de reconnaître la valeur intrinsèque des biens publics vitaux, comme la diversité biologique et les services écosystémiques qu'elle assure, et d'incorporer

Folke, C. (24 septembre 2009), "A safe operating space for humanity", *Nature* 461 (7263): 472–475

⁷ L'UICN considère qu'une intervention est une solution axée sur la nature si elle applique les principes suivants: i) l'intervention apporte une solution efficace à un problème environnemental majeur en utilisant la nature; ii) elle est bénéfique pour la biodiversité car elle favorise la diversité et la bonne gestion des écosystèmes; iii) elle est rentable par comparaison à d'autres solutions; iv) les raisons motivant l'intervention peuvent être communiquées de façon facile et convaincante; v) elle peut être mesurée, répliquée et vérifiée; vi) elle respecte et renforce les droits des communautés sur les ressources naturelles; et vii) elle fait appel à des sources de financement publiques et privées.

⁸ Tiré des travaux de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi. Pour en savoir plus: http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/Survey_of_Existing_Approaches_to_Measuring_Socio-Economic_Progress.pdf

ces valeurs dans les processus décisionnels. S'il est vrai que des progrès importants ont été réalisés pour renforcer les arguments économiques à l'appui du capital naturel, en particulier grâce à l'étude mondiale sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), il faut poursuivre nos efforts en vue de bien intégrer dans les politiques et les pratiques les principales leçons apprises. L'intégration efficace de la valeur des écosystèmes dans les systèmes de comptabilité économique représente un important défi à relever. Cet engagement a déjà été pris par plusieurs États à travers l'Action 21 (Chapitre 8 D, « Mise en place de systèmes de comptabilité écologique et économique intégrée ») et à travers le Plan stratégique pour la diversité biologique avec ses vingt « Objectifs d'Aichi » adoptés à Nagoya en 2010 par la 10^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

L'UICN estime qu'en atteignant l'Objectif 2 du Plan stratégique pour la diversité biologique, à savoir: « ***D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification*** », les gouvernements auront accompli un grand progrès permettant de mesurer le degré d'avancement de la transition vers une économie verte. Le Partenariat mondial pour la comptabilisation de la richesse naturelle et la valorisation des services écosystémiques (WAVES)⁹ et les révisions des stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité par toutes les Parties à la CDB représentent des bases solides pour renforcer davantage ce domaine de travail important.

Afin de mieux faire évoluer les marchés et de mettre en œuvre les modifications profondes qui sont nécessaires pour passer effectivement à une économie verte, les gouvernements doivent également atteindre l'Objectif 3 du Plan stratégique pour la diversité biologique : « ***D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables...*** ». Le soutien

⁹ Pour en savoir plus: <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/ENVIRONMENT/0,,contentMDK:22877286-pagePK:210058-piPK:210062-theSitePK:244381,00.html>

gouvernemental à des pratiques non viables au moyen de subventions et d'autres incitations doit cesser. Dans le système actuel, nous payons pour réduire les performances des marchés (il y a plus de gaspillage) et pour endommager l'environnement (sous-évalué) dont nous dépendons pour notre bien-être. Les contribuables subventionnent notre dépendance collective vis-à-vis des combustibles fossiles, la déforestation, l'appauvrissement drastique des stocks mondiaux de poissons et des méthodes agricoles inefficaces et nuisibles à l'environnement, pour un montant proche de 1 billion de dollars par an, d'après le rapport TEEB. L'élimination de ces politiques et de ces incitations produit un double dividende. Elle améliore l'efficacité des marchés existants et réduit la charge fiscale des contribuables ; ces bénéfices peuvent être réinvestis dans des politiques plus respectueuses des valeurs environnementales, améliorant ainsi l'efficacité des décisions de gestion des ressources, et pas uniquement celles qui font l'objet de transactions sur les marchés.

- **L'UICN demande instamment aux gouvernements de prendre des mesures concrètes pour honorer leur engagement de mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, et en particulier des Objectifs 2 et 3, qui jouent un rôle clé dans la transition et l'évolution vers une économie verte.**

- **L'UICN demande instamment aux gouvernements de réexaminer leurs indicateurs économiques pour déterminer lesquels sont les plus aptes à refléter de façon fidèle et rigoureuse l'état du bien-être humain ; et de veiller à ce que la valeur de la diversité biologique et des services des écosystèmes soit reflétée pleinement dans les comptes nationaux et dans les politiques fiscales et de planification connexes.**

Investir dans la diversité biologique et les services écosystémiques

La transition vers une économie verte doit être fondée sur une appréciation plus juste du rôle que jouent des écosystèmes sains en faveur des moyens de subsistance locaux et du potentiel d'investissement des entreprises.

Bien que leur importance économique soit en général sous-évaluée, les écosystèmes sont

indispensables à l'existence de systèmes alimentaires, énergétiques et hydriques productifs et résilients. La diversité biologique et les écosystèmes qu'elle englobe créent les biens et les services écosystémiques dont le bien-être humain dépend et tire des bénéfices directs et indirects, comme la pollinisation des végétaux, le cycle des nutriments et la régulation du débit de l'eau. Par rapport aux ouvrages artificiels d'infrastructure, la préservation et l'amélioration des capacités naturelles des écosystèmes créent des services qui sont particulièrement importants pour les collectivités et les sociétés les plus vulnérables aux risques, comme celles touchées par les changements climatiques (inondations, sécheresses, élévation du niveau de la mer, dégâts causés par les tempêtes...)

Les infrastructures naturelles peuvent être définies comme le stock d'écosystèmes assurant des services nécessaires au fonctionnement de l'économie et de la société qui complètent, renforcent ou remplacent les services assurés par les ouvrages artificiels. La démarche traditionnelle qui consiste à construire et à additionner des ouvrages du génie pour le soutènement des pentes, la prévention de l'érosion des plages ou les barrages des systèmes fluviaux n'améliore pas nécessairement l'intégrité des écosystèmes. En fait, le contraire peut arriver et ils peuvent porter atteinte à la capacité des écosystèmes d'assurer des services vitaux.

Pour répondre à la tragédie de la faim et de la malnutrition, qui touche près d'un milliard de personnes dans le monde, il faudra mettre en place des systèmes économiques fondés sur des systèmes alimentaires productifs et résilients. L'amélioration des services d'appui et de vulgarisation agricole destinés aux femmes, qui, dans de nombreuses sociétés, jouent un rôle central en matière de **sécurité alimentaire**, est un exemple du type d'investissement nécessaire pour renforcer la résilience de nos systèmes socio-économiques. La diversité biologique et les écosystèmes revêtent une importance cruciale pour les infrastructures de l'**eau** en particulier. Cependant, les investissements classiques dans le domaine de l'eau ignorent trop souvent l'importance des bassins versants et des écosystèmes en tant qu'infrastructures naturelles. En matière énergétique, beaucoup de solutions tendant à créer une économie sobre en carbone dépendent des écosystèmes côtiers, fluviaux et forestiers comme sources d'énergie. L'UICN invite instamment les gouvernements, non seulement à réduire les

effets de la production d'énergie sur l'environnement, mais aussi à maintenir les capacités naturelles à fournir des sources durables et renouvelables d'**énergie**, par exemple en préservant et en restaurant les écosystèmes forestiers en amont qui régulent les débits de l'eau utilisée pour la production hydroélectrique.

D'une façon générale, les investissements destinés à améliorer la sécurité alimentaire, énergétique, humaine et de l'eau doivent utiliser des solutions novatrices cherchant à établir le juste équilibre entre les infrastructures naturelles et celles construites ; ils doivent aussi reconnaître les contraintes lorsqu'elles sont inévitables et nécessitent des arbitrages. Si les cadres politiques adaptés sont en place, les investissements dans la résilience à travers les infrastructures naturelles peuvent être très rentables, compte tenu surtout de la multiplicité des avantages (coûts de maintenance réduits, moyens de subsistance diversifiés et alternatifs, piégeage du carbone), de la multiplicité des fonctions assurées (les écosystèmes répondent à un grand nombre de besoins : approvisionnement en eau et en énergie, sécurité alimentaire, tourisme, activités de loisirs...) et du potentiel de réduction de la pauvreté.

- **L'UICN demande instamment aux gouvernements d'adopter des solutions axées sur la nature, en investissant et en favorisant les investissements dans les infrastructures naturelles, en vue de mettre en place des systèmes alimentaires, énergétiques et de l'eau productifs et résilients.**

Le rôle du secteur privé dans la mise en place d'une économie verte

Le secteur privé a un rôle central dans la mise en place d'une économie verte. Il dispose des capitaux et des incitations nécessaires à l'innovation et peut créer des emplois décents et durables. C'est dans son intérêt d'investir dans des solutions pratiques aux problèmes environnementaux. Il faut créer des cadres réglementaires favorisant l'innovation dans des solutions axées sur la nature ainsi que la création d'emplois écologiques. Les efforts faits par les entreprises pour incorporer des méthodes de comptabilisation de l'empreinte afin de réduire les déchets de leurs processus de production et de leurs chaînes logistiques devraient être récompensés, car ils sont bénéfiques pour la société dans son ensemble, outre qu'ils représentent de bonnes pratiques d'entreprise. Les mesures prises par les entreprises pour aller au-delà de l'atténuation de leurs effets négatifs et explorer les effets positifs potentiels de leurs bonnes pratiques sur la nature (biomimétisme, produits agricoles certifiés, écotourisme...) doivent aussi être salués positivement et encouragés au moyen de politiques publiques favorables.

- **L'UICN demande instamment aux gouvernements de mettre en place des conditions, dont des cadres réglementaires, propices à l'épanouissement de l'initiative et de l'innovation du secteur privé, qui transmettent un message fort en faveur des solutions axées sur la nature aux enjeux du développement économique, créent des emplois décents et durables, et assurent aux personnes des opportunités et un accès équitable.**